



AGENDA DE MARS

ACTION MUNICIPALE

■ **Forum jobs d'été**, pour les 16-25 ans, mercredi 12, 9h/13h30 à Villefontaine. Renseignements : 04 74 94 88 50.

■ **Cérémonie officielle**, journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, mercredi 19, rassemblement pour le défilé «Square du 19 mars 1962» à 18h.

■ **Réunion Satoemplois**, vendredi 28, Relais Emploi, 9h30 à 12h. Ins. 04 74 94 88 50.

■ **Atelier «Internet et recherche d'emploi»**, au Relais Emploi de 9h30 à 11h. Renseignements au 04.74.94.88.50.

■ **Atelier «Lire et écrire»**, les lundi et jeudi matin de 9h à 11h, au Nymphéa. Pour développer sa pratique écrite du quotidien ou professionnelle. Rens. 04.74.94.88.50.

■ **S'entraîner aux entretiens de recrutement**, chaque semaine au Relais Emploi, avec d'anciens cadres ou dirigeants. Sur inscription. Renseignements au 04.74.94.88.50

■ **Les inscriptions scolaires pour la rentrée 2014/2015** seront traitées par le secteur Education. Pas d'inscriptions directes auprès de la Directrice ou du Directeur d'école. Les modalités et périodes d'inscriptions vous seront communiquées ultérieurement.

VIE CULTURELLE

■ **Ouverture du Château au public**, dimanche 2, dimanches et jours fériés de 15h à 18h30.

■ **Exposition Jacques Delarche et Loïc Cauchy**, sculpture et photos, jusqu'au 7, à G. Sand.

■ **Chut le roi pourrait t'entendre!**, spectacle jeune public; mercredi 12, 14h30, G. Sand.

■ **Celtic Legends, danse Irlandaise**, vendredi 28, 20h30 au Médián.

■ **Notre patrimoine** : un héritage collectif à découvrir, exposition du 11 au 28, à G.Sand.

VIE ASSOCIATIVE

■ **Repas dansant** de l'OSQ Foot Loisirs, samedi 1^{er}, 12h, Salle des Fêtes.

■ **Matinée boudin** de l'OSQ basket, samedi 1^{er}, 8h, parking de Carrefour Market.

■ **Tournoi U10/U11** de l'OSQ Foot, samedi 1^{er}, 9h, Gymnase.

■ **Tournoi U6/U7 et U12/U13** de l'OSQ Foot, dimanche 2, 9h, Gymnase.

■ **Repas dansant de la FNACA** dimanche 2, 11h30, Salle des Fêtes.

■ **Challenge Cerf** par la Boule St-Quentinoise, mercredi 5, 9h, Boulodrome.

■ **Don du sang** mercredi 5, de 10h30 à 13h et de 15h45 à 19h15 au Médián.

■ **Concert de Printemps** de l'Ecole de Musique, samedi 8, 20h30, espace G. Sand.

■ **Tournoi féminin U15** de l'OSQ Foot, samedi 8, 13h, Gymnase.

■ **Tournoi masculin U15** de l'OSQ Foot, dimanche 9, 9h, Gymnase.

■ **Folie Zumba** de la Bulle sportive, dimanche 16, 9h30, Salle des Fêtes.

■ **Boule St-Quentinoise**, 16 quadrettes promo mixte, samedi 22, 9h, H. de Tharabie.

■ **Interclubs Judo OSQ**, samedi 22, Gymnase du Loup.

■ **OSQ/FL** stage formation départemental, mardi 25 et mercredi 26, salle du Loup.

■ **Bugnes à Montjay**, par Montjay mon Hameau, dimanche 30, 14h, place de Montjay.

CENTRE SOCIAL MUNICIPAL

■ **Inscriptions Accueil de Loisirs des vacances de printemps** (28-30/04 & 5-7/05) pour les 3-11 ans & 11-13 ans

- St-Quentinois : samedi 5/04 8h30-12h au Nymphéa

- Rattachés : mardi 8/04 8h-12h30 / 13h30-18h30 au Centre Social

- Extérieurs : jeudi 10/04 8h30-12h30 / 13h30-18h30 au Centre Social

Attention aux modalités d'inscription. Tarif au quotient. Tout nouveau dossier doit être remis complet avant le 28/03.

■ **Chantiers Jeunes** vacances de printemps : candidature avant le 28 mars (détails au verso)

■ **Accueil Parents-Enfants** : pour les enfants de 0 à 3 ans accompagnés de leurs parents, de leurs grands-parents ou assistante maternelle. Au Nymphéa, le mardi avec présence de la PMI et au Centre de l'Enfance le vendredi de 9h30 à 11h30 (hors vacances scolaires). Accès libre et gratuit. Maquillage mardi 4.

■ **Balade dont vous êtes le héros**, balade à proximité de St-Quentin-Fallavier 9h-11h. Trajet et difficultés en fonction du groupe constitué le matin même. Accès libre et gratuit.

• Jeudi 6, avec départ devant le Nymphéa

■ **« Etre parents, mieux vaut en rire »**, mercredi 5, au Nymphéa.

■ **Ludothèque - accès libre et gratuit**

• au Nymphéa en période scolaire le lundi 16h30-18h et le mercredi 10h-12h / 15h-17h
Vacances d'hiver : le lundi 10 de 14h à 17h, le mercredi 12 de 10h à 12h et de 15h à 17h et le vendredi 14 de 10h à 12h. Mercredi 5 mars, pas de ludothèque en raison de la journée « Etre parents, mieux vaut en rire ».

• à la bibliothèque 10h-12h. Prochain rendez-vous reporté au 22

■ **Atelier cuisine**, inscription en cours. Tarifs à partir de 3,40€. Reste 3 séances les samedis 22 mars, 12 et 19 avril de 9h à 12h.

■ **Café des parents**, tous les lundis en période scolaire au Nymphéa dès 13h30

• Atelier nutrition bien-être les 17 et 31 mars. Accueil libre et gratuit.

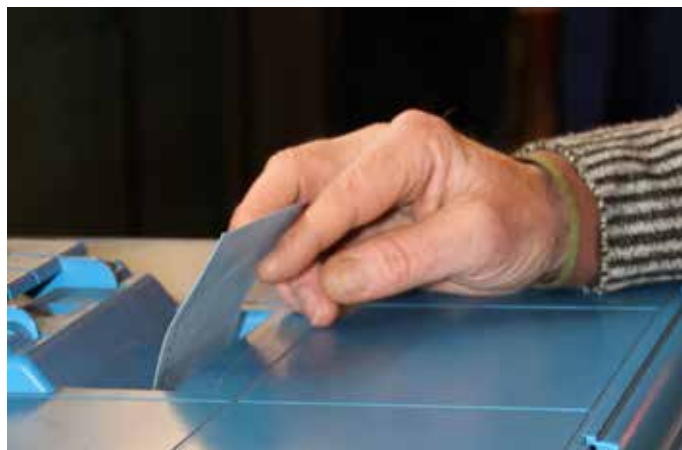
■ **Vacances créatives**

• Mardi 11 de 14h-16h au Centre Social petits jardinages de printemps (plantation et décoration de cache-pots) - pour les enfants dès 2 ans, accompagnés d'un adulte Inscription en cours. Tarifs au quotient.

Comment voter ?

Le renouvellement général des Conseils Municipaux et des Conseillers Communautaires aura lieu les dimanches 23 et 30 mars 2014 de 8 heures à 18 heures dans les cinq bureaux de vote de la commune (bureaux 1 et 2 : Salle des Fêtes – bureau 3 : Equipement le Nymphéa au quartier des Moines – bureaux 4 et 5 : Ecole des Marronniers).

Pour la 1^{ère} fois, les conseillers communautaires seront élus au suffrage universel direct, en même temps que les conseillers municipaux, sur le même bulletin de vote via un fléchage.



Seules pourront participer aux élections, les personnes inscrites le 31 décembre 2013 au plus tard. Des inscriptions exceptionnelles sont toutefois recevables jusqu'au jeudi 13 mars 2014 à 17 heures pour des cas très précis (mutation, naturalisation...). pour les fonctionnaires, militaires, agents publics et salariés du privé (article L30 du code électoral).

Les électeurs sont appelés à prendre en compte les éléments suivants :

LA CARTE ELECTORALE

Une carte électorale sera envoyée début mars :

- Aux nouveaux inscrits
- Aux personnes ayant signalé leur déménagement à l'intérieur de la commune et lorsque ce déménagement implique un changement de bureau de vote
- Aux jeunes inscrits d'office qui auront 18 ans au plus tard la veille du 1^{er} tour de scrutin

Les cartes électorales qui n'ont pas pu être distribuées au domicile des électeurs, notamment par suite de changement d'adresse ou d'état civil non signalé, seront retournées à la mairie. Elles seront mises à la disposition des électeurs concernés le jour du scrutin, au bureau de vote mentionné sur la carte.

Faut-il présenter sa carte d'électeur au moment du vote ?

Pour voter, il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales et de justifier de son identité. La présentation de la carte électorale n'est pas obligatoire.

Liste des pièces d'identité acceptées (arrêté du 12 décembre 2013) :

Pour les électeurs français

- 1) Carte nationale d'identité
- 2) Passeport
- 3) Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat
- 4) Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
- 5) Carte vitale avec photographie
- 6) Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore

- 7) Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie
- 8) Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie
- 9) Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires
- 10) Carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la Société nationale des chemins de fer ;
- 11) Permis de conduire
- 12) Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'Etat
- 13) Livret de circulation, délivré par le préfet en application de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969
- 14) Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du neuvième alinéa (7°) de l'article 138 du code de procédure pénale.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou expirés.

Pour les ressortissants de l'Union Européenne, inscrits sur les listes électorales :

- 1) Carte nationale d'identité ou passeport, délivré par l'administration compétente de l'Etat dont le titulaire possède la nationalité
- 2) Titre de séjour
- 3) Un des documents acceptés pour les électeurs français mentionnés aux 4° à 14°

LE VOTE PAR PROCURATION

Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent dans votre commune d'inscription électorale, vous avez la possibilité de confier un mandat à un autre électeur inscrit dans la même commune que vous. L'électeur absent est appelé « le mandant » et l'électeur qui vote à sa place est le mandataire. Mandant et mandataire doivent être inscrits dans la même commune mais pas nécessairement dans le même bureau.

Comment faire établir sa procuration ?

Le mandant doit se présenter personnellement muni d'une pièce d'identité, à la brigade de gendarmerie, au commissariat de police ou au tribunal d'instance de sa résidence ou de son lieu de travail. L'autorité localement habilitée à établir une procuration est la gendarmerie de La Verpillière. Il doit connaître les nom(s), prénom(s), date de naissance et adresse de son mandataire.

Cette année et pour la première fois, les électeurs ont la possibilité de pré-remplir leur procuration en ligne sur le site service-public.fr : Cerfa n° 14952*01 . Une fois renseignée, l'électeur doit l'imprimer et l'apporter à la gendarmerie de La Verpillière pour validation.

La procuration doit être établie suffisamment tôt avant le scrutin pour que la procuration puisse être acheminée en mairie.

Le mandant indique la date du 1er tour de scrutin et précise si la procuration concerne le 1er tour, le 2nd tour ou les 2 tours. Bien qu'une procuration soit généralement valable pour un seul scrutin, le mandant peut demander que la procuration soit valable pour une durée plus longue de 3 mois, 6 mois jusqu'à 1 an maximum, à compter de sa date d'établissement, pour les procurations établies en France et jusqu'à 3 ans pour celles établies à l'étranger.

Le mandataire ne reçoit aucun document. C'est donc au mandant de l'informer et de lui indiquer le bureau de vote dans lequel il devra voter à sa place.

Le mandataire ne peut disposer de plus de deux procurations dont une seule établie en France (art L73 du code électoral). Ainsi, il pourra détenir au maximum :

- › Une seule procuration établie en France
- › Ou une procuration établie en France et une autre établie à l'étranger
- › Ou deux procurations établies à l'étranger

LE VOTE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Dans le cadre de l'organisation des opérations de vote, permettre aux personnes handicapées de voter dans les mêmes conditions que les autres électeurs est une préoccupation de l'administration.

Les personnes handicapées peuvent avoir besoin de se faire assister physiquement afin d'accomplir leur devoir électoral. C'est pourquoi, le code électoral permet qu'elles se fassent accompagner par un électeur de leur choix. Ce dernier n'est pas obligatoirement du même bureau de vote, ni de la même commune.

L'électeur accompagnateur peut lui aussi rentrer dans l'isoloir. Il peut également introduire l'enveloppe dans l'urne à la place de l'électeur qu'il accompagne.

Si la personne handicapée ne peut signer elle-même la liste d'émargement, l'électeur qui l'accompagne peut signer à sa place avec la mention manuscrite : «L'électeur ne peut signer lui-même».

La commune
de Saint-Quentin-Fallavier organise :

**Les chantiers Jeunes
Vacances de printemps**
CONDITIONS DE RECRUTEMENT :

- **Pour les 14/16 ans : en vu d'un projet vacances**
Rémunération : financement d'un projet camp pour l'été 2014
- **Pour les 16/17 ans : projet individuel**
Rémunération : gratification numéraire ou « Bon » pour un camp en été
- **Habiter la commune**
- **Avoir 14 ans au premier jour du chantier. Ne pas avoir 18 ans au dernier jour de chantier**

ATTENTION – AMPLITUDE HORAIRE / 20 HEURES

De 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Pour une durée de 2 JOURS 1/2 :

Du 28 au 30 avril ou du 5 au 7 mai

Renseignements: Point E.C.O
Mercredi 19 mars de 17h00 à 18h00 au Nymphéa
Mercredi 26 mars de 17h00 à 18h00 au local jeunes
Laurent : 04 74 94 98 70

Dépôt des candidatures, CV et lettre de motivation manuscrite
(numéro de téléphone, adresse, date de naissance indispensables) à :

Monsieur le Maire
Mairie de St-Quentin-Fallavier
BP 9

38295 SAINT-QUENTIN-FALLAVIER cedex

AVANT LE 28 MARS 2014

FORUM d'été
Jobs d'été
jobsdeterhonealpes.tumblr.com
www.crijrhonealpes.fr

12 mars 2014
9h - 13h30

Espace J. Prévert
av. de la Verpillière
Villefontaine

+Rencontres employeurs
+Infos
+Ateliers

N'oublies pas de venir avec ton **CV**

QR code

Dès 16 ans, informations et conseils pour mieux préparer ses recherches. Recrutements possibles surtout à partir de 18 ans, parfois dès 17 ans. Plus d'infos : 04 74 96 10 24.

Notre Patrimoine : un héritage collectif à découvrir

EXPOSITION DU 11 AU 28 MARS À L'ESPACE GEORGE SAND



L'exposition vous propose de découvrir ou redécouvrir à travers des panneaux d'exposition, des documents d'archives et les travaux de 3 classes de CM1 et CM2 de la commune, le patrimoine saint-quentinois.